

La lettre

de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

N°3

ÉDITO

« La CRESS Midi-Pyrénées fait évoluer ses statuts »

SOMMAIRE

La CRESS Midi-Pyrénées
fait évoluer ses statuts

Le **NOUVEAU**
Conseil d'Administration
p.1

La MGEN : des valeurs
mutualistes pour une
Europe en crise

p.2

Manifeste de l'Économie
Sociale et Solidaire
en Midi-Pyrénées

p.3

Témoignages :
Le Crédit Mutuel,
une banque différente
à qui parler

p.4

« Au sein des mouvements associatifs, mutualistes et coopératifs de la Région Midi-Pyrénées, l'Économie Sociale et Solidaire regroupe l'ensemble des entreprises ayant adopté l'une des formes juridiques suivantes : associations, coopératives, mutuelles (Code de la Mutualité) ou assurances à caractère mutuel, ou fondations ainsi que l'ensemble des syndicats d'employeurs de l'Économie Sociale (USGERES, UNIFED, GEMA) qui adoptent la « Charte de l'Économie Sociale » approuvée par le CNLANMCA (Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associations) le 2 juin 1980 (annexée aux présents statuts) ainsi que les textes législatifs ou réglementaires tels que ceux cités en annexe qui complètent ou précisent sa spécificité.

Ces entreprises interviennent dans tous les secteurs de l'activité économique et sociale régionale depuis les plus traditionnels (agriculture, services, industrie...) jusqu'aux nouveaux champs d'activité et de citoyenneté.

Elles mobilisent leurs forces et leur énergie pour concilier efficacité et coûts, rentabilité et action démocratique, vérité économique, imagination et militantisme volontariste au service exclusif de l'Homme.

Elles revendiquent et affirment :

L'égalité des chances pour chacune d'elles.

Leur droit au développement dans leur totale liberté d'action.

A travers les actions de ces entreprises, l'Économie Sociale et Solidaire perpétue sa capacité originelle d'Innovation et de Solidarité au service de tous les individus sans distinction, notamment dans la lutte contre les exclusions et l'insertion par l'activité économique.

La CRESS Midi-Pyrénées décide d'élargir son fonctionnement à toutes les entreprises et structures de l'Économie Sociale et Solidaire. La mise en coopération des entreprises locales de ses différents secteurs d'activités est une nécessité pour

établir des plans stratégiques d'actions d'intérêt général en direction notamment des collectivités territoriales.

Dans le souci de clarifier la lisibilité et la visibilité de ses structures, la CRESS Midi-Pyrénées ouvre des commissions thématiques auxquelles ses organisations pourront participer. Elles ont pour objet de produire des connaissances appropriées et des préconisations d'actions pour la Chambre. Les préoccupations environnementales et le développement durable traversent ces commissions. La CRESS s'inscrit pleinement en résonance de l'Europe. Cette démarche trouvera sa pleine concrétisation dans la mise en place de la Chambre Consulaire Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées. » (Extrait des nouveaux statuts)

Les membres de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 19 décembre 2008.

Ensemble, nous avons entériné la modification des statuts de la Chambre afin de favoriser la coopération, la mutualisation et l'association de tous les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire pour répondre aux problématiques de notre Société.

Ces nouveaux statuts réalisent ce que nombre d'entre nous appellent depuis longtemps. Toutes les structures de l'Économie Sociale et Solidaire de la région – associations, coopératives, mutuelles, fondations, syndicats d'employeurs de l'Économie Sociale – peuvent désormais adhérer à la CRESS. Leur participation viendra renforcer notre représentation démocratique.

L'ensemble des adhérents a été convié à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CRESS le 27 février 2009 qui a procédé à l'élection de son nouveau Conseil d'Administration.

Agnès Dofny

Présidente de la CRESS Midi-Pyrénées

Le Conseil d'Administration de la CRESS élu le 27 février 2009

Le Conseil d'Administration a élu le nouveau Bureau de la CRESS, ses membres sont :

Agnès DOFNY (URSCOP), Présidente ;
André ARGUIMBAU (CUMA Midi-Pyrénées),
Jean-Pierre AZAIS (USGERES), Marie-José DIANOTTI
(Mutualité Française Midi-Pyrénées), Olivier-Ronan
RIVAT (CPCA Midi-Pyrénées), Vice-présidents ;
Pierre BERNA (MACIF), Trésorier ; Marie-Christine
PONS (Coopérer pour Entreprendre Sud-Ouest),
Secrétaire ; Frédéric CAMEO PONS (Boutiques de
Gestion) ; Jean-Pierre PAILHOL (Mutuelle du Rempart) ; François-Xavier SALVAGNIAC (Temps Libre).

COLLÈGE DES PERSONNES MORALES TÊTE DE RÉSEAU	
Boutiques de Gestion.....	CAMEO PONS Frédéric
CPCA Midi-Pyrénées.....	MAZENC Lucien
CPCA Midi-Pyrénées.....	RIVAT Olivier-Ronan
CPCA Midi-Pyrénées.....	VALVERDE Denis-René
CPCA Midi-Pyrénées.....	GUETIERE Alain
CPCA Midi-Pyrénées.....	COLOMBIES Jean-Louis
Caisse d'Épargne.....	RENIER Xavier
Crédit Coopératif.....	DU BOIS DE MAQUILLÉ Xavier
Crédit Mutuel.....	REVEILLERE Joseph
CUMA Midi-Pyrénées.....	ARGUIMBAU André
URSCOP.....	DOFNY Agnès
MACIF.....	BERNA Pierre
MAIF.....	PARERA Claude
Mutualité Française Midi-Pyrénées.....	GRACIA Pierre-Jean
Mutualité Française Midi-Pyrénées.....	LOUBIERE ALMEIDA Elvire
Mutualité Française Midi-Pyrénées.....	TINELLI Daniel
Mutualité Française Midi-Pyrénées.....	DIANOTTI Marie-José
UNIFED.....	VIÉ Jean-François
USGERES.....	AZAIS Jean-Pierre
COLLÈGE DES PERSONNES MORALES	
CRAJEP.....	TABERLY Emilie
Temps Libre.....	SALVAGNIAC François-Xavier
IES.....	DEHERLY Pierre
Maison de l'Initiative.....	PONS Marie-Christine
MATMUT.....	RESPAUD Pierre
Mutuelle du Rempart.....	PAILHOL Jean-Pierre

Solidarité . Non lucrativité . Démocratie

En matière de santé et d'accès aux soins, les valeurs se traduisent par des principes qui guident l'action des Mutuelles, dont la MGEN :

- La non-discrimination
- L'absence de contrôle médical
- L'égalité de l'accès à l'éducation, à la santé, et à la prévention
- L'accès de tous à des soins de qualité à travers une offre globale
- La solidarité intergénérationnelle et entre revenus
- La mobilisation des ressources et excédents pour le développement de l'œuvre commune
- La primauté de la personne sur le capital
- Une adhésion libre et volontaire
- Une personne, une voix

Première mutuelle santé française, la MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale gère la protection sociale de plus de 3 millions de personnes, professionnels de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. Pour elles, la MGEN assure la gestion des prestations de Sécurité Sociale et/ou celle des prestations complémentaires. Son offre mutualiste s'inscrit dans un cadre plus large que celui de la seule complémentaire Santé avec des prestations et des services spécifiques pour accompagner les adhérents dans leur vie quotidienne. Avec 33 établissements sanitaires et médico-sociaux, la MGEN est forte d'une structure de soins très diversifiée et participe ainsi activement au service public hospitalier. Profondément attachée aux valeurs solidaires, la MGEN est aujourd'hui une référence pour le respect de l'éthique et des pratiques de solidarité. La satisfaction de ses adhérents, dont elle fait sa priorité, mobilise en permanence son réseau de près de 20 000 militants et quelque 9 000 salariés.

Brevés

IRLIS INITIATIVE RÉGIONALE ET LOCALE D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE

Inventer son activité, être son propre patron, c'est un rêve pour beaucoup, un vrai projet pour certains, ravivé en période de crise. Le nouveau dispositif IRLIS associe la Ville de Toulouse et la Région Midi-Pyrénées. Il permet aux citoyens de créer une entreprise d'une autre façon : le faire collectivement et de façon solidaire. Ils les accompagnent pour passer de l'idée au projet. Le créateur d'entreprise bénéficie d'un financement, alimenté par les deux collectivités et des établissements bancaires et est accompagné en deux temps, avant et après la création.

LA MGEN : des valeurs mutualistes pour une Europe en crise.

Des propositions pour l'Europe sociale et de la santé :

UN STATUT EUROPEEN DES MUTUELLES

A l'heure où une crise financière et morale secoue l'économie européenne et mondiale, la MGEN demande d'inscrire ce dossier à l'agenda de la Commission européenne en vue d'une future initiative législative afin de garantir une égalité de traitement avec les autres formes d'entreprises bénéficiant déjà ou allant vers la reconnaissance de leur statut (la Société Coopérative Européenne, la Société Européenne et la Société Privée Européenne).

REAFFIRMER LA RECONNAISSANCE DES SERVICES SOCIAUX D'INTERET GENERAL ET LEURS SPECIFICITES DANS LE CHAMP SOCIAL

La MGEN demande à la Commission européenne de travailler avec le Conseil et le Parlement afin d'établir les principes permettant aux services sociaux d'intérêt général d'accomplir effectivement leurs missions dans le respect des règles communautaires. Dans le cadre de l'évaluation du paquet Altmark sur les aides d'État qui sera lancée en décembre 2009, la MGEN demande à la Commission d'apprécier les impacts de la concurrence sur les services sociaux, notamment au vu du faible impact sur les échanges intracommunautaires. La MGEN invite la Commission à assouplir les exigences communautaires de contrôle de juste compensation conditionnant l'application de la décision de compatibilité des aides d'État aux SIEG (*Services d'Intérêt Economique Général*). La MGEN demande aux députés européens de s'engager pour reconduire l'intergroupe « Économie sociale » lors de la prochaine législature afin de poursuivre les échanges.

TRAITER LES SERVICES DE SANTE COMME DES SERVICES D'INTERET GENERAL

■ La MGEN demande aux institutions européennes d'accorder un traitement commun aux services sociaux et aux services de santé. En effet, les politiques sociales et de santé sont indissociables tant dans la dimension de prévention, de soins, et d'accompagnement, que dans les aspects d'organisation et de financement, d'autant plus dans le contexte actuel de vieillissement, qui implique une difficulté à distinguer le médical et le social.

La MGEN demande aux institutions européennes que toute législation sur les services de soins de santé garantisse les valeurs et principes communs aux systèmes de santé de l'UE (égalité d'accès, universalité, qualité, sécurité, solidarité) tels qu'ils ont été définis par les États membres dans leurs conclusions de 2006. Elle demande que soient poursuivis les travaux visant à étudier les implications de l'Union européenne sur les systèmes de santé et l'intégration des questions liées à la santé dans toutes les politiques.

Les solutions proposées par la MGEN : « Notre différence ? Ne pas faire de différence »

La MGEN lutte contre les inégalités en proposant une offre globale de santé et de prévoyance. Ses cotisations sont proportionnelles aux revenus afin d'offrir à tous un accès à des soins de qualité. La MGEN ne pratique pas de système de bonus malus contraire aux valeurs mutualistes.

« Être acteur de sa santé et Consommer mieux »

La MGEN offre un accompagnement personnalisé en orientant les patients vers des professionnels conventionnés afin de limiter les dépassements d'honoraires et oeuvrer à la viabilité des systèmes de santé. La MGEN propose la mise en place aux plans français et européen d'un réseau de praticiens ayant de bonnes pratiques.

La MGEN propose des actions de prévention, d'information, de sensibilisation. Elle accompagne ses adhérents dans leur mobilité, en proposant une réponse administrative et sanitaire appropriée grâce à sa Section extra métropolitaine (SEM) dédiée aux adhérents à l'étranger et à son partenariat d'Inter Mutuelles Assistance (IMA). Au-delà de ses centres de santé et de ses établissements de soins, la MGEN mène notamment une politique de soutien de la recherche en santé publique.

Préconisations de la MGEN

Promouvoir une Europe qui garantit le bien-être de ses citoyens et reconnaît la place de l'économie sociale.

La MGEN invite les institutions européennes à anticiper l'impact du changement démographique et du vieillissement de la population notamment au regard de la hausse de la consommation des soins et des dépenses de santé mais également des services sociaux. La MGEN invite la Commission et les États membres avec le Parlement européen à amorcer une réflexion européenne sur le concept de soins de longue durée et sur la problématique des inégalités face à la santé.

Les systèmes de santé sont une composante essentielle des niveaux élevés de protection sociale en Europe. La MGEN demande aux institutions européennes de mieux intégrer la question des soins de santé et de viabilité des systèmes nationaux de protection sociale et de santé, dans la méthode ouverte de coordination en matière de stratégie européenne d'inclusion. La MGEN souhaite faire de l'accès à des services sociaux et de santé de qualité, une priorité pour l'Agenda social renouvelé. La MGEN demande aux institutions européennes d'évaluer pour toutes les politiques, leur impact sur les entreprises de l'économie sociale afin de garantir, dans le respect du droit communautaire, qu'elles ne font pas obstacle au bon accomplissement de leurs missions d'intérêt général.

La MGEN invite les institutions européennes à défendre le concept d'approche différente de l'entreprise porté par l'économie sociale, dont le moteur essentiel n'est pas la rentabilité financière, mais la rentabilité sociétale.

MANIFESTE de l'Économie Sociale et Solidaire en Midi-Pyrénées.

Le cataclysme qui ébranle les principales places financières de la planète a contaminé le reste de l'économie. Les conséquences socio-économiques sont d'une très grande ampleur et nous commençons à en percevoir les effets dévastateurs. L'économie, dominée par le capitalisme financier, stimulée par la surmultiplication des échanges et la maximisation des profits, privilégiant l'intérêt privé au détriment de l'intérêt général, s'est libérée de toute contrainte sociale sous le prétexte de la compétitivité.

Cette situation de crise démontre aujourd'hui que le profit ne peut plus être la finalité unique de l'activité économique et qu'**une autre façon de concevoir l'économie, plus juste, novatrice et durable, est souhaitable. Mieux, elle existe déjà et fait ses preuves au quotidien.**

DES FONDEMENTS...

Les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire que nous représentons (associations, mutuelles, coopératives et fondations) sont des acteurs économiques et sociaux présents sur le marché, dans tous les secteurs d'activité et qui ont les mêmes contraintes que les autres entreprises.

Cependant notre mode de fonctionnement est différent et plus juste. L'Économie Sociale et Solidaire, ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui se rassemblent autour de projets collectifs et qui appliquent un principe de **fonctionnement démocratique**, une personne = une voix. Chaque adhérent, mutualiste ou coopérateur représente une voix, égale aux autres, et non pas liée aux parts du capital qu'il détient.

De plus, les excédents de notre exercice sont prioritairement utilisés pour notre croissance et pour rendre un meilleur service aux sociétaires comme à nos clients, mais aussi pour améliorer les conditions de travail et la rémunération de nos salariés. La conception de l'activité économique que nous défendons donne **la primauté à l'intérêt général et à la juste répartition de ses gains.**

Nos entreprises privilégient des activités plus soucieuses du développement des territoires, plus respectueuses de l'environnement, en préférant **la création de richesses durables à la recherche d'une rentabilité maximale.**

LA RELANCE PASSE AUSSI PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE...

Le fonctionnement économique actuel manque cruellement d'Économie Sociale et Solidaire. Avec elle, l'économie de marché fonctionnerait mieux ! La création de richesses serait accompagnée d'une **plus juste répartition**, les objectifs de rentabilité du système de production seraient autres et **plus durables**, le long terme serait privilégié et permettrait une **meilleure préparation du futur.**

Nos structures sont des entreprises à part entière. Nous représentons **plus de 11% des emplois en Midi-Pyrénées.** A ce titre, nous avons toute notre place dans l'économie de demain. Nous avons la capacité de proposer des modèles crédibles et éprouvés. Nous offrons de réelles perspectives pour la construction d'un développement équilibré et durable.

FACE À LA CRISE ET AUX ERREMENTS DU MARCHÉ, L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A DES RÉPONSES À FAIRE VALOIR !

Nous devons :

Avoir notre place dans les instances de concertation et de négociation,

Être reconnus comme d'authentiques partenaires sociaux,

Être intégrés comme des acteurs à part entière du développement économique régional.



A NOTER DANS VOS TABLETTES !

NOUVELLES COORDONNÉES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

39 chemin Lafilaire

31500 Toulouse

Tél. 05 62 16 65 50

Mail : contact@ccress-midipyrenees.org

Le Mercredi 3 juin à la Médiathèque de Toulouse, vous pourrez visiter le Salon des Créateurs qui réunira une trentaine de jeunes entreprises ayant bénéficié du soutien de CREER Boutique de Gestion.

Les créateurs présenteront leurs prestations au public et pourront vendre leurs produits : expositions, démonstrations, ventes directes, prises de rendez-vous, etc.

Des animations auront lieu tout au long de cette journée, comme la diffusion d'un film retraçant l'histoire de CREER et de plusieurs « clips créateurs » zoomant sur des parcours réussis de création d'entreprise lors de l'Assemblée Générale de l'association.

Cette journée se clôturera vers 18h00 autour d'un apéritif convivial propice aux échanges.

Pour toutes les animations de cette journée, **inscrivez-vous :**

Par mail : bg@creer.fr

Par téléphone au 05 6161 45 20

En ligne sur le site www.creer.fr

MOIS DE NOVEMBRE 2009 :

En novembre cette année encore **la CRESS organise son Mois de l'Économie Sociale Solidaire, sa 3ème édition en Midi-Pyrénées.** Si vous souhaitez proposer une manifestation et ainsi afficher votre appartenance, **contactez-nous !**

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT :

Près de 5500 structures d'utilité sociale accompagnées en 2008.

En 2008, sur l'ensemble du territoire national, les DLA ont accompagné près de **5 500 structures qui employaient plus de 100 000 salariés**, dont 30 000 en emplois aidés. En Midi-Pyrénées, ce sont **866 structures accompagnées et 12 329 emplois concernés**, dont 1 507 emplois aidés.

Les mesures d'accompagnement ont représenté plus de **3 500 prestations de conseils** délivrées en 2008 (558 en Midi-Pyrénées). Dans 20% des cas, les accompagnements ont porté sur des thématiques liées aux **problématiques économiques et financières** (gestion comptable et financière, diversification des sources de financement...).

Rappelons que les premiers résultats des évaluations du dispositif révélaient notamment que le DLA participait à la **consolidation financière des structures** et qu'il appuyait, entre autres, la mise en place d'outils de gestion permettant aux structures de **mieux maîtriser leurs coûts, de développer leurs ressources propres et de les diversifier.**

Le Crédit Mutuel, une banque différente à qui parler.

Quelle est l'activité de votre entreprise ?

La Caisse Locale du Crédit Mutuel de Figeac, banque coopérative mutualiste de proximité, offre à ses clients particuliers et professionnels des produits d'épargne, de crédits, d'assurances et la gestion de leur comptes bancaires.

Ses clients deviennent sociétaires (propriétaires d'une part du capital) dès qu'ils ouvrent un compte. Ceci est une obligation dans le cadre d'un prêt mais pas pour une ouverture de compte. Actuellement 70% des titulaires de compte sont sociétaires. Elle est autonome dans sa gestion. Elle appartient au réseau de la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique créée il y a 30 ans et qui lui apporte son soutien. Son fonctionnement en binôme (Président-Directeur) est porteur d'une totale transparence.

Son Conseil d'Administration est composé de 8 sociétaires, et organisé en 3 commissions (crédit, développement, vérification). Ses membres (administrateurs bénévoles) sont les représentants des sociétaires, ce sont des élus qui décident aussi des axes politiques, des engagements d'avenir, de l'image à donner à la Caisse Locale.

« Les administrateurs font partie de leur Caisse ».

« Les salariés adhèrent au projet d'une petite entreprise qu'il faut développer ».

Par ailleurs, la Caisse Locale du Crédit Mutuel de Figeac contribue à des actions de solidarité locale : sponsoring, mécénat dans les domaines sportifs et culturels. Elle a remis en 2008 le premier prix du concours fédéral « Les jeunes qui osent » et souhaite participer à des actions sociales en direction des enfants et développer le microcrédit social.

Elle intervient sur le territoire d'une population de 10 000 habitants environ (Figeac et les communes alentours).

Elle connaît un développement très positif de sa clientèle après 2 années de création, au-delà des statistiques habituelles.

Quelle est son histoire ?

La Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, après son développement naturel sur Toulouse a souhaité créer un maillage territorial progressif de Caisses Locales et augmenter sa visibilité.

Dans le département du Lot, une première Caisse Locale se crée à Cahors.

Sous l'impulsion de ses élus et de son Président, Monsieur NAVARRE, naît l'idée du développement d'un maillage départemental et donc du renforcement de la présence du Crédit Mutuel sur le Lot par la création d'une autre Caisse Locale.

Ainsi, en 2005, la Fédération lance une étude de marché (clientèle, recherche de locaux...).

La Caisse Locale du Crédit Mutuel de Figeac est créée le 2 mai 2006.

Joseph REVEILLERE, Responsable Vie Institutionnelle à la Fédération, avec l'appui



de Monsieur NAVARRE, accompagnent le projet de création de la Caisse Locale et notamment la constitution de son premier Conseil d'Administration composé d'administrateurs (sociétaires) représentatifs de la société civile locale.

Ce premier Conseil d'Administration se réunit en septembre 2006. Philippe RIGAL, Pharmacien à Figeac en est le Président. Les Assemblées Générales vont réunir jusqu'à 70 personnes.

La Caisse Locale s'insère progressivement dans la vie locale (ses actions de solidarité, sa participation à des forums associatifs...) et développe fortement sa clientèle.

Pourquoi avoir choisi ce statut ?

Le capital de ce type d'établissement bancaire est détenu par des sociétaires (ses clients) et non des actionnaires : indépendance et capitaux non exposés.

Tout sociétaire peut prendre part au fonctionnement de sa Caisse Locale dans les Assemblées Générales avec le principe 1 Homme = 1 voix.

Les représentants bénévoles au Conseil d'Administration collaborent étroitement avec les salariés de la Caisse Locale et sont garants de sa gestion.

La garantie d'un mode de gouvernance : la Caisse Locale (autonome dans sa gestion) bénéficie du soutien de sa Fédération qui elle-même s'appuie sur une Confédération. Les salariés, aussi sociétaires, sont impliqués dans le développement de leur entreprise.

« 2 équipes en une : salariés et administrateurs ».

Une banque ancrée sur son territoire et porteuse des valeurs mutualistes.

Une rapidité dans la prise de décision et tout usager à un interlocuteur.

Quelles sont vos bonnes pratiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ?

Les salariés : 2 hommes, 2 femmes

Au niveau de la Fédération : 53% de femmes et 47% d'hommes

Actuellement, le Conseil d'Administration est composé de 2 femmes et 6 hommes. Mais il est très attentif à tendre vers la parité en fonction de la volonté des membres sociétaires bénévoles à devenir administrateurs(trices).

Petits conseils encourageants pour la création ?

Créer un esprit d'équipe qui fasse que les salariés reconnaissent la Caisse Locale comme la leur.

Se faire connaître et faire connaître les valeurs que l'on veut faire vivre : le sociétariat, le mutualisme, le côté social, humaniste de la banque, la transparence, la proximité.



cress

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire de Midi-Pyrénées

www.cress-midipyrenees.org

39, chemin Lafilaire - 31500 TOULOUSE - Tél. 05 62 16 65 50
contact@cress-midipyrenees.org

Lettre éditée par la Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées.
Réalisation Aktis - Dépôt légal Mars 2008 -
Imprimée en 1100 exemplaires sur papier recyclé.